



Négociations Annuelles sur les Rémunérations On ne signe pas !

Pour la deuxième année consécutive, nous ne signons pas les NAR, **Merci Julien ?!**

Il serait peut-être temps que notre banque coopérative et mutualiste pense au partage pérenne de la valeur avec ses salariés hors-SCD !

Après de nombreux échanges, la proposition de la Direction est la suivante :

- Augmentation générale de **3% pour les salariés avec ancienneté de plus d'1 an**
- Enveloppe d'augmentations individuelles : 4M€
- Enveloppe égalité Homme/Femme : 400k€
- Enveloppe équité ancienneté : 900k€
- Enveloppe de besoins spécifiques (surtout en cas de réorganisation) : 400k€
- Enveloppe de primes individuelles : 2,4M€
- PPV de 500€ (même si la condition sur le résultat 2022 n'est pas atteinte)
- Refus de clause de revoyure en cours d'année selon l'inflation

3% dans un contexte d'inflation historique de 5,9% pour l'année 2022, et des prévisions 2023 toujours élevées, c'est totalement à l'Ouest (même à l'Est, ils ont fait mieux) !

La Direction considère que la **Prime de Partage de la Valeur** (non Récurrente) de 1 700 € versée en novembre 2022 a contribué au maintien du pouvoir d'achat. Ce n'est pas un argument recevable ! Mais nous ne sommes pas surpris. Il était certain que la Direction allait s'appuyer sur les 11 millions d'euros de PPV versés en novembre, pour verser moins lors des NAR...

Le **critère d'ancienneté, imposé par la Direction**, pénalise nos nouveaux collègues qui n'ont pas tous pu négocier leur salaire en fonction de l'inflation.

La Direction n'a **pas souhaité verser d'abondement cette année**, alors que ce complément permet généralement de combler les pertes du fonds sécurité.

La direction va juste avoir la bonté de nous verser la PPV de 500€ déjà prévue. Reconnaissons cependant que le versement d'une prime sous forme de PPV est plus avantageux que de l'abondement pour le salarié (totalement défiscalisé et immédiatement disponible).

Concernant les augmentations individuelles, nous avons demandé une meilleure répartition, afin qu'un maximum de salariés puissent recevoir cette juste reconnaissance pérenne de leurs efforts. À voir si la Direction tiendra compte de notre demande dans la distribution des promotions.

Pour toutes ces raisons, ASISA ne sera pas signataire de l'accord NAR 2023.

Vu le résultat des NAR, commencez à vous constituer un bas de laine ! **Si vous faites des heures supplémentaires non-rémunérées, c'est l'occasion de les saisir !** Ce complément de rémunération sera toujours ça de pris. *Pour rappel : le go/heureussup donne quelques exemples de motifs valables. Une demande expresse du responsable hiérarchique n'est pas nécessaire pour légitimer vos heures supplémentaires !*

Vous souhaitez devenir sympathisant Asisa pour recevoir nos communications, participer à des sondages, ... ? Envoyez-nous un mail à contact@asisa.fr en nous donnant votre nom/prénom/adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir nos mails.